

Et si vous pouviez

AUGMENTER VOS REVENUES

jusqu'à 50 pour cent¹ de plus ?

Ça pourrait être possible!

**Produisez votre
déclaration de revenus
pour savoir ce qu'il en est.**



Produire une déclaration de revenus est le seul moyen de recevoir la majorité des prestations et des crédits qui peuvent augmenter votre revenu ou réduire les impôts que vous payez*.

* Les montants indiqués sont ceux communiqués par l'Agence du revenu du Canada en novembre 2024 et arrondis à la centaine.

Vous vivez avec un faible revenu?

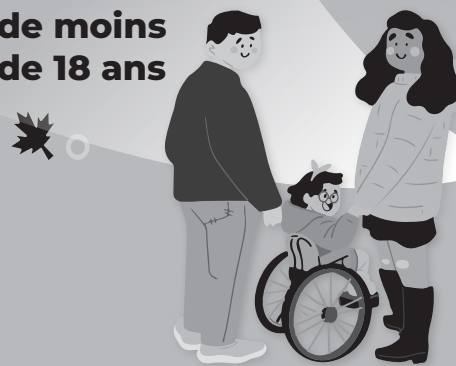
Si vous touchez
l'aide sociale
ou gagnez un
faible salaire



Vous pourriez recevoir le
**crédit pour
la TPS/TVH**
et toucher
de 500 \$ à 1400 \$

par année, selon que vous êtes
célibataire, avez un-e conjoint-e ou
avez des enfants.

Si vous avez des
enfants
de moins
de 18 ans



Vous pourriez être admissible à
**l'Allocation
canadienne
pour enfants**
et toucher

de 6600 \$ à 7800 \$

annuellement par enfant, selon
votre revenu et l'âge de vos enfants.

Si vous avez
**plus de
65 ans**



Vous pourriez toucher le
**Supplément d
revenu garanti**
et recevoir

de 700 \$ à 1900 \$

par mois, combiné à la **Sécurité de
vieillesse**, selon que vous soyez
célibataire ou ayez un-e conjoint-e.

Si vous
travaillez
et touchez un
**faible
revenu**



Vous pourriez obtenir
**l'Allocation
canadienne pour
les travailleurs**
et recevoir

de 1500 \$ à 2600 \$

par année, selon que vous soyez
célibataire, ayez une famille ou que
vous soyez admissible pour le **crédit
d'impôt pour personnes
handicapées**.

Si vous ou votre enfant
êtes en situation de
handicap



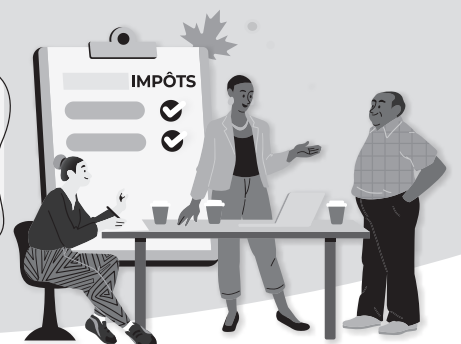
Vous pourriez avoir droit au
**crédit d'impôt
pour personnes
handicapées** et

**payer moins d'impôts en
plus de pouvoir bénéficier
d'autres avantages**

comme le régime enregistré d'épargne-
invalidité, le supplément pour personnes
handicapées de l'Allocation canadienne pour
les travailleurs, la Prestation pour enfants
handicapés et la nouvelle Prestation
canadienne pour les personnes handicapées
(qui sera en vigueur à partir de juillet 2025).

« Je ne savais pas du tout comment
ça fonctionne. Je pensais qu'ils me
prendraient mon argent, mais
j'ai reçu un remboursement. »

– Contribuable ayant produit sa
première déclaration de revenus
à Thunder Bay, en Ontario



**centres communautaires d'alimentation
du CANADA** la bonne nourriture n'est qu'un début